



Figeac, le 10 août 2017

## ÉLIGIBILITÉ AU PEA-PME

Le Groupe FIGEAC AÉRO (code mnémorique : FGA), partenaire de référence des grands industriels de l'aéronautique, confirme respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME.

Conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME, FIGEAC AÉRO respecte les critères suivants :

- un effectif inférieur à 5 000 salariés, d'une part,
- un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros, d'autre part.

En conséquence, les actions FIGEAC AÉRO peuvent pleinement être intégrées au sein des comptes PEA-PME qui, bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA traditionnel.

### À PROPOS DE FIGEAC AÉRO

Le Groupe FIGEAC AÉRO, partenaire de référence des grands industriels de l'aéronautique, est spécialiste de la production de pièces de structure en alliages légers et en métaux durs, de pièces de moteurs, de trains d'atterrissage et de sous-ensembles. Groupe international, fort d'un effectif de plus de 3 000 salariés, FIGEAC AÉRO est présent en France, aux États-Unis, au Maroc, au Mexique et en Tunisie. Au 31 mars 2017, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 325 M€.

#### FIGEAC AÉRO

Jean-Claude Maillard  
Président Directeur Général  
Tél. : 05 65 34 52 52

#### ACTUS finance & communication

Corinne Puissant  
Relations Analystes/Investisseurs  
Tél. : 01 53 67 36 77  
cpuissant@actus.fr

Jean-Michel Marmillon  
Relations Presse  
Tél. : 01 53 67 36 73  
[jmmarmillon@actus.fr](mailto:jmmarmillon@actus.fr)